

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
 ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 01 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de conseillers présents : 23
 Nombre de conseillers représentés : 4
 Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/08/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET

Absents donnant pouvoir : Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Sophie CHATELLIER,

Absents excusés : Sarah RENAUD

Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D01092025_04 : Conventions Hors programme avec Vendée eau - Poteaux Incendie - rue des jonquilles - rue de l'églantier - lieu-dit La Cossonnière

Vu le Code des marchés publics,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2022, approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat de la Communauté de Communes du Pays des Achards,
 Considérant qu'il convient de desservir en eau potable les rues des jonquilles et de l'églantier ainsi que le lieu-dit « La Cossonnière » -

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les trois conventions hors programme de Vendée eau suivantes :

Conventions de travaux hors programme avec Vendée Eau	Travaux	Montant des travaux		Participation communale
		HT	TTC	
Convention n°02.064.2025	Pose d'un poteau incendie rue des jonquilles	3 273.93 €	3 928.70 €	100%
Convention n° 02.065.2025	Desserte en eau potable rue de l'églantier	3 590.25 €	4 308.30 €	
Convention n° 02.066.2025	Déplacement du poteau incendie - lieu-dit « la Cossonnière »	4 488,48 €	5 386.18 €	
TOTAL participation communale		11 352.66 €	13 623. 18 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix POUR :

- **APPROUVE** les trois conventions hors programme avec Vendée Eau telles que présentées ci-dessus pour un montant de 11 352.66 € HT soit 13 623.18 € TTC, somme inscrite au budget principal 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

